



Mise en cause de la responsabilité civile professionnelle

Par **ab77**, le **19/02/2008** à **01:13**

Bonsoir,rrnDans le cadre d'une procédure de contestation d'une saisie réalisée sur mon compte bancaire (alors que j'ai déjà versé la somme réclamée!) le juge m'a déclaré irrecevable et condamné à 2000€ au titre de l'art. 700 pour l'unique raison que mon avocat n'avait pas informé l'huissier instrumentaire comme l'exige l'article 66 du décret du 31 juillet 1992.rnJ'ai écrit au cabinet concerné ainsi qu'au bâtonnier en demandant réparation. Est-ce suffisant pour mettre en cause la RCP de mon ancien avocat? Sinon comment dois-je procéder?rnMerci de votre réponse.